

Voici un aperçu des différents métiers / instances que l'on rencontre sur le chantier : PEB, STS, Installateur, Conseiller. (TV 258)

1. Client / Maître d'ouvrage

Discutent du projet de ventilation.

2. Architecte

L'architecte fournira les plans pour la mise en œuvre du système de ventilation.

3. Conseiller PEB

Il informera l'installateur, l'architecte et le rapporteur ventilation des besoins énergétiques.

4. Conseiller ventilation

Avant le début des travaux, il élabore un avant-projet de ventilation mentionnant le système choisi, ses composants et son impact spatial. Après la mise en service ou à la fin des travaux, il rédigera le rapport de performance de la ventilation. Ce rapport décrit les caractéristiques et les performances atteintes par le système installé et en démontre la qualité.

5. Conseiller PEB

Il est en charge du rapport dans la déclaration de début de travaux sur l'avant-projet de ventilation établi. Il saisit les diverses données dans le logiciel PEB 3G, notamment le code à 20 caractères attribué à l'avant-projet de ventilation dans la base de données de l'organisme de qualité, la date d'élaboration et le nom de la personne qui l'a établi. Ces informations supplémentaires sont incluses dans le formulaire de déclaration de début de travaux.

6. Coordinateur sécurité

Il élabore divers documents pour l'aider à assurer la sécurité sur le chantier.

7. Installateur de ventilation

Il installe et met en service du système de ventilation.

8. Entreprise de forage de béton

Société en charge des forages nécessaires à l'installation des conduits et ouvertures de ventilation.

9. Installateur électrotechnique

Il installe le câblage électrique et les câbles de commande nécessaires.

10. Entreprise de travaux de toiture

Il pose des traversées de toit nécessaires au système de ventilation.

11. Client / Maître d'ouvrage

Ils fournissent les explications sur le fonctionnement et le pilotage du système de ventilation.
Ils remettent les documents nécessaires. Ils sensibilisent aux besoins futurs d'entretien.

Informations complémentaires

STS P73-1 : Systèmes de ventilation de base pour applications résidentielles. Les STS (spécifications techniques/ technische specificaties) contribuent à la réalisation des travaux de construction selon les règles de l'art et les bonnes pratiques.

TV 258 : Guide pratique des systèmes de ventilation de base pour les bâtiments résidentiels (remplace les TV 192 et 203), rédigé par Buildwise.

